

CONVENTION TERRITORIALE GLOBALE DE SERVICES AUX FAMILLES

Entre :

- la Caisse d'Allocations Familiales de la Gironde représentée par le Président de son conseil d'administration, Monsieur Jean-Jacques RONZIE et par son Directeur, Monsieur Christophe DEMILLY, dûment autorisés à signer la présente convention ;

ci-après dénommée
la Caisse d'Allocations Familiales de la Gironde,

et

- la Ville du BOUSCAT, représentée par son Maire, Monsieur M. BOBET, dûment autorisé à signer la présente convention par délibération du Conseil Municipal du 17 mars 2015

ci-après dénommée
la ville du Bouscat ;

Il est convenu et arrêté ce qui suit :

Sommaire

Article préliminaire : Préambule.....	4
Article 1 : Objet de la convention territoriale globale de services aux familles.....	6
Article 2 : Les champs d'intervention de la Caf.....	7
- d'aider les familles à concilier vie professionnelle, vie familiale et vie sociale par l'accompagnement et le financement de :	7
	7
Article 3 : Les champs d'intervention de la ville	8
Article 4 : Les objectifs partagés au regard des besoins locaux	11
Article 5 : Engagements des partenaires	13
Article 5 bis : Moyens spécifiques mobilisables dans le cadre de la Convention Territoriale Globale.....	14
Article 6 : Modalités de collaboration.....	14
Article 7 : Echanges de données	15
Article 8 : Communication	15
Article 9 : Evaluation	16
Article 10 : Durée de la convention	16
Article 11 : Exécution formelle de la convention.....	16
Article 12 : Confidentialité	17
Annexe 1 : Moyens mobilisés par chaque partenaire dans le cadre des objectifs partagés (en lien avec les indicateurs de bilan COG)	18
Annexe 1 (suite) :	23
Moyens mobilisés par chaque partenaire dans le cadre des objectifs partagés	23
Annexe 2 : Diagnostic partagé.....	25
1/ La population : Insee 2010.....	25
1/ La population : Insee 2010.....	25
2/ Le logement : Insee 2010.....	27
2/ Le logement : Insee 2010.....	27
3/ Les structures familiales et les jeunes	30
3/ Les structures familiales et les jeunes	30
4/ L'emploi :	33
4/ L'emploi :	33
Annexe 3 : Modalités de fonctionnement des instances de pilotage du projet.....	37
Des instances de projet.....	37
Des instances de projet.....	37
Un comité d'animation	37
Un comité technique de suivi :.....	37
Le comité de pilotage de la Convention Territoriale Globale (Caf-Ville du Bouscat) :.....	38
Le comité de pilotage de la Convention Territoriale Globale (Caf-Ville du Bouscat) :.....	38
Annexe 4 : Evaluation	39
Les préalables:.....	39

Elle se compose de deux démarches:39
Annexe 5 : Décision du conseil d'administration de la Caf de la Gironde en date du 13 avril 201540
Annexe 6 : Décision du conseil municipal de la ville du Bouscat en date du 17 mars 2015.....41

PROJET

Vu les articles L. 263-1, L. 223-1 et L. 227-1 à 3 du Code de la sécurité sociale ;

Vu le Code de l'action sociale et des familles ;

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions ;

Vu la loi n° 2004-809 du 13 août 2004 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions ;

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu l'arrêté du 3 octobre 2001 relatif à l'action sociale des caisses d'Allocations familiales (Caf) ;

Vu la convention d'objectifs et de gestion (Cog) arrêtée entre l'Etat et la Caisse nationale des Allocations familiales (Cnaf) ;

Vu la décision du conseil d'administration de la Caf de la Gironde en date du 14 Avril 2015 figurant en annexe 5 de la présente convention ;

Vu la délibération du conseil municipal de la ville du Bouscat en date du 17 Mars 2015 figurant en annexe 6 de la présente convention.

Article préliminaire : Préambule

La Caisse Nationale d'Allocations Familiales, dans le cadre de sa convention d'objectifs et de gestion avec l'Etat, a vocation à accompagner l'ensemble des familles ayant des enfants, dans toute leur diversité, par une offre de service combinant le versement des prestations et la mise en oeuvre de dispositifs d'action familiale. Elle a aussi vocation à préparer l'avenir, par l'investissement dans la jeunesse, le soutien aux parents dans leur rôle de parent et le développement d'une offre d'accueil collectif et individuel de la petite enfance permettant une meilleure conciliation entre vie familiale et vie professionnelle. Dans un contexte de crise qui fragilise les familles, il s'agit également de prendre part à la réponse de l'ensemble des institutions publiques à l'urgence sociale et de porter une attention particulière aux familles vulnérables.

La Caf contribue à une offre globale de services aux familles au moyen du versement des prestations légales, du financement des services et des structures ainsi que de l'accompagnement des familles.

Le développement des services aux familles s'entend dans une approche globale qui prend notamment en compte les dynamiques d'accès aux droits, une attention particulière aux familles confrontées à un événement fragilisant la vie familiale, les conditions de logement des familles.

En se consacrant prioritairement aux territoires et aux publics les moins bien servis, l'action sociale et familiale des Caf s'inscrit dans une démarche territoriale et dans une dynamique de projet sur des champs d'intervention communs comme l'enfance, la jeunesse, le soutien à

la parentalité, la politique de la ville, la vie des quartiers, le logement, pour lesquels la Caf apporte une expertise reconnue, une ingénierie et des outils.

L'analyse conduite par la Caf visant à mutualiser les connaissances des besoins des familles et de leur situation à l'échelle départementale fait apparaître :

- La population du BOUSCAT croit constamment, mais faiblement. Le flux des nouveaux arrivants est régulier et l'on peut constater que le nombre d'enfants augmente légèrement, jusqu'ici sans incidence notable dans les écoles publiques. Les Bouscatais ont un revenu médian supérieur à la moyenne et la vie économique est prospère, avec une importante stabilité d'emploi et un taux de chômage relativement bas.
- Mais la Ville est également marquée par de fortes disparités selon les IRIS, en terme de répartition des catégories socio-professionnelles, donc de revenus et du nombre de bénéficiaires de prestations sociales. Un quartier a été maintenu dans le cadre de la politique de la ville pour ces raisons.
- Les attentes et les besoins ne sont donc pas identiques sur le territoire, et l'offre doit ainsi être adaptée pour répondre à l'ensemble des familles, en terme de tarification ou d'aménagement des horaires d'accueil (besoin renforcé par les nouvelles typologies familiales mais aussi par la durée du temps de travail et les contrats partiels). A noter que le paysage socio-démographique risque d'évoluer fortement dans quelques années, dans le cadre du grand projet urbain de Bordeaux.
- La ville du Bouscat devrait se voir dotée de 3000 habitants supplémentaires, notamment le long de la future ligne de tramway, à l'horizon 2025.
- Il paraît également important de favoriser les échanges entre les différents quartiers et d'encourager la mixité sociale, afin de ne pas renforcer le clivage latent entre catégories socio-économiques.

En ce qui concerne les structures et les équipements, ils sont accessibles à tous et répartis de manière rationnelle sur tout le territoire. L'amplitude horaire est élevée dans les structures d'accueil de la petite enfance mais reste à adapter pour certaines d'entre-elles aux nouveaux besoins des familles (évolution de l'accueil occasionnel et d'urgence...).

Les capacités de l'ensemble des structures enfance jeunesse sont cohérentes et adaptées aux besoins. Néanmoins dans les ALSH 3-6 ans et 6-9 ans, la demande est croissante. La mise en œuvre de la réforme des rythmes éducatifs entraîne des évolutions des usages des familles qui ne peuvent à ce jour être modélisées. L'analyse et l'adaptation constante à ces évolutions restent une priorité.

Face à l'ensemble des évolutions prévisibles du territoire Bouscatais et de l'inscription de la collectivité dans la dynamique de l'agglomération, la commune s'interroge aujourd'hui sur les champs suivants : dans un contexte d'évolution constant et d'arrivée de nouvelles populations comment permettre aux jeunes de résider sur le territoire, de s'impliquer et de travailler sur la commune ? D'un autre côté, comment garantir cette mixité sociale sur un territoire si hétérogène en terme de population, en terme de de logements ? Comment accompagner les familles dans le cadre de l'insertion sociale et de l'emploi, tout cela dans un objectif global de favoriser le mieux vivre ensemble ?

La mise en œuvre d'une politique sociale de proximité passe nécessairement par les collectivités territoriales que sont les communes (et/ou communautés de communes). C'est pourquoi, dans la perspective d'intervenir en cohérence avec les orientations générales déclinées dans le présent préambule, la Caf de la Gironde et la ville du Bouscat souhaitent passer une convention territoriale globale (Ctg) de services aux familles.

Cette démarche politique consiste à décliner, au plus près des besoins du territoire, la mise en œuvre des champs d'intervention partagés par la Caf et la commune du Bouscat.

Article 1 : Objet de la convention territoriale globale de services aux familles

La présente convention vise à définir le projet stratégique global du territoire ainsi que ses modalités de mise en œuvre.

Ce projet est établi à partir d'un diagnostic tenant compte de l'ensemble des problématiques du territoire et associant l'ensemble des acteurs concernés en interne et en externe (habitants, associations, collectivités territoriales, etc.) sur les territoires prioritaires identifiés.

Elle a pour objet :

- d'identifier les besoins prioritaires sur la commune ou communauté de communes (figurant en annexe 2 de la présente convention) ;
- de définir les champs d'intervention à privilégier au regard de l'écart offre/besoin ;
- d'optimiser l'offre existante et/ou développer une offre nouvelle afin de favoriser un continuum d'interventions sur les territoires.

Article 2 : Les champs d'intervention de la Caf

Acteur majeur de la politique sociale, les interventions de la Caf, en matière d'optimisation de l'existant et de développement d'actions nouvelles, sur le territoire de la ville du Bouscat ont pour finalité :

- d'aider les familles à concilier vie professionnelle, vie familiale et vie sociale par l'accompagnement et le financement de :

- Deux crèches collectives municipales (110 places), un multi-accueil municipal (40 places), un multi-accueil associatif (20 places),
- Un service d'accueil familial (crèche familiale de 94 places),
- Un relais d'assistantes maternelles à temps complet,
- Huit accueils de loisirs municipaux (3/6 ans de 162 places, 6/9 ans de 190 places, 10/12 ans de 35 places), trois accueils de loisirs associatifs dont un accueillant les 12/17 ans,
- Quatre accueils périscolaires élémentaires et temps éducatifs municipaux (TAP),
- Cinq accueils périscolaires maternels et temps éducatifs municipaux (TAP),
- Vacances sportives,
- Une fonction de coordination enfance et une fonction de coordination jeunesse.

- de soutenir la fonction parentale et faciliter les relations parents – enfants :

- Accompagnement et financement :
 - d'un Lieu d'accueil Parents Enfants,
 - d'actions d'accompagnement à la scolarité,
- D'associations soutenues dans le cadre du réseau REAAP, (APIE, Ricochet, l'ABCDEFG),
- D'un Point Information Vacances inter-partenarial,
- D'une intervention en médiation familiale (permanence d'une association conventionnée par la CAF),
- Une offre de service CAF destinée aux familles monoparentales.

- d'accompagner les familles dans leurs relations avec l'environnement et le cadre de vie par l'accompagnement et le financement :

- De trois structures associatives en espace de vie sociale : l'association LABCDEFG, l'association Ricochet et l'association AFB.

- de créer les conditions favorables à l'autonomie, à l'insertion sociale et professionnelle des personnes et des familles par :

- Des offres de service en travail social de la CAF, un accueil de proximité Bordeaux-lac (point relais) et un accompagnement des professionnels par le chargé de conseils et d'accès aux droits.

Article 3 : Les champs d'intervention de la ville

Au delà des actions ci-dessus définies, mettant en avant les interventions en matière de politique sociale vis-à-vis des familles et pour lesquelles la CAF apporte une forte contribution, la ville du Bouscat s'est engagée depuis 1991 dans diverses démarches de contractualisation autour de ses politiques publiques dans les champs de la petite enfance, enfance, jeunesse et plus généralement autour des besoins de la famille dans son environnement, au sens large du terme (lien vie familiale-vie professionnelle, animation sociale locale, lien social...).

C'est dans le cadre de cette dynamique que la ville du Bouscat a contractualisé son premier engagement en politique de la ville en 2001, renouvelé en 2007 par un Contrat Urbain de Cohésion Sociale et confirmé en 2014 par le maintien du quartier Lyautey-Champ de courses en intercommunalité avec un territoire jouxtant de la ville voisine de Eysines dans le contrat de ville métropolitain.

Depuis 2008, l'engagement de la ville dans la démarche de co-construction de politique publique s'est fortement accéléré. C'est ainsi que la ville a installé en février 2009 le Conseil Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance, instance qui œuvre dans le cadre de groupes thématiques sur les questions de violences dont les violences intrafamiliales, d'incivilité et de prévention de la délinquance et du décrochage scolaire.

La volonté parallèle de s'engager en 2009, auprès de la Caisse d'Allocations Familiales de la Gironde dans un conventionnement sur les réponses aux besoins globaux du territoire communal montre cette volonté de co-construction de projets. L'évaluation de cette première CTG a mis en évidence le renforcement du partenariat local et la multiplicité des projets initiés en réponse aux besoins de la population. C'est ce double constat qui motive les partenaires à poursuivre leurs engagements dans le cadre du présent conventionnement.

Parallèlement à cette démarche de politiques contractuelles, la ville a affiché un fort engagement dans une démarche d'agenda 21 matérialisée par 52 fiches actions. Son engagement a bénéficié de la reconnaissance nationale « Agenda 21 Local France » délivrée en février 2013 par le Ministère de l'écologie, du développement durable et de l'énergie. Les axes 2 et 4 de cet agenda 21 portent sur le vivre ensemble et la citoyenneté :

- L'axe 2 : « une ville qui favorise le lien, les échanges et la solidarité » répond aux objectifs suivants : développer la mixité intergénérationnelle et sociale, lutter contre l'isolement et la précarité, favoriser l'accessibilité de tous aux services, accompagner les mutations de la ville par un aménagement durable, éduquer au développement durable et à l'écocitoyenneté, inscrire le développement durable dans l'animation de la ville,
- L'axe 4 : « une ville qui encourage l'implication de tous et les coopérations », en affirmant l'exemplarité de la collectivité, en innovant dans la participation et la gouvernance.

L'axe 3 : « une ville qui développe une vie économique responsable », cherche à favoriser l'insertion et l'emploi des publics fragiles, à promouvoir les activités économiques durables.

Les engagements de la ville dans le cadre de ces trois axes, associés aux objectifs de l'axe 1 portant sur l'amélioration durable du cadre de vie préfigurent un engagement futur pour le Bouscat de RSO « Responsabilité Sociétale des Organisations ».

Dans ce cadre, les axes de travail engagés par la ville portent sur :

- l'attachement au cadre de vie et à l'organisation des déplacements, par la volonté de conserver un équilibre en matière d'habitat collectif et individuel, en terme de densité et de hauteur, par le développement des mobilités collectives et alternatives,
- le vivre ensemble et le partage, en accompagnant les associations dans leur mission d'animation des quartiers, en proposant de nouvelles instances de concertation, en développant des outils de communication interactifs et en privilégiant toute forme de participation des habitants,
- l'accompagnement de tous les âges de la vie, en adaptant l'offre d'accueil aux besoins des familles, en confortant l'épanouissement des jeunes, en proposant aux séniors : soutien, assistance et occasions d'implication, en étant très attentifs aux situations de précarité,
- le soutien à l'économie et à l'emploi, en stimulant les initiatives économiques et commerciales, en mutualisant les initiatives des acteurs et structures en charge de l'emploi.

La présente CTG s'inscrit dans cette dynamique de projet. Pour en définir les principales orientations, la ville et la Caf ont convenu de mettre en place une méthode participative autour de séminaires garantissant la représentation la plus large possible des acteurs du territoire.

Ainsi, les 15, 20 et 22 janvier 2015, divers temps ont permis de :

- s'accorder sur un diagnostic de territoire, socle de la nouvelle CTG,
- se questionner collectivement sur les thèmes suivants : comment définir la jeunesse bouscataise ?, comment définir l'animation locale au Bouscat ?, comment caractériser les questions de logement ? Et comment caractériser les questions d'économie, d'emploi et d'insertion ?
- s'accorder sur les priorités d'intervention dans les quatre champs ci dessus définis et qui font l'objet de la présente convention.

Article 4 : Les objectifs partagés au regard des besoins locaux

Dans l'objectif d'optimiser l'offre existante et/ou de développer une offre nouvelle et de favoriser un *continuum* d'interventions sur les territoires, les parties conviennent que les objectifs communs de développement et de coordination des actions et services concernent :

1. Axe Jeunesse : Faciliter l'autonomie et la prise d'initiative des jeunes du territoire

- Permettre aux jeunes de s'exprimer et de faire connaître leur besoins :
 - Organiser des temps de rencontre avec les jeunes du territoire par l'intermédiaire des structures d'accueil et d'animation de la commune,
 - Mettre à disposition des jeunes du Bouscat des lieux dédiés supports d'échanges de rencontres et de construction de projet,
 - Concerter la jeunesse sur les champs qui les concernent pour prendre en compte leurs avis. Créer des outils d'expression des jeunes.
- Permettre aux jeunes de s'impliquer en valorisant leurs initiatives par des démarches de facilitation et d'accompagnement :
 - Soutenir les projets proposés par des jeunes par la création entre autres de bourses aux initiatives,
 - Accompagner les jeunes dans leur démarche de validation d'expériences et /ou de parrainage.
- Rendre compréhensible et accessible les différents outils qui leur sont destinés et relatifs à leurs préoccupations (emploi, formation, accès au logement) :
 - Adapter les outils de communication aux évolutions technologiques,
 - Accompagner les professionnels en contact direct avec la population jeune sur l'appropriation de ces nouveaux outils.
- Accompagner les familles dans leur fonction parentale avec leurs jeunes et jeunes adultes.

2. Axe Emploi Insertion : Améliorer le parcours d'insertion des personnes et des familles en situation de précarité

- Faciliter l'accès aux démarches par une meilleure connaissance de la pluralité des acteurs et des dispositifs existants grâce à un schéma de cohérence territorial,
- Développer un réseau de professionnels et favoriser la mise en œuvre d'actions innovantes dans le domaine de conventionnements divers (parrainages par exemple...), d'accompagnements des initiatives privées,
- Coordonner l'information pour la rendre plus accessible aux différents publics concernés,
- Permettre une levée des freins au retour à l'emploi en prenant en compte les situations dans leur globalité (mobilité géographique, gardes d'enfants, formation,...) en s'accordant sur des valeurs partagées,
- Faciliter les démarches de validation des acquis d'expérience par le biais des associations locales.

3. Axe Logement : Favoriser pour les familles, des conditions de logement et un cadre de vie de qualité

- Améliorer le repérage des logements non adaptés et des situations à risque :
 - Mener un diagnostic territorial à l'échelle des quartiers sur les problématiques de logement de la commune,
- Renforcer les relations partenariales :
 - Créer un réseau de professionnels avec l'ensemble des acteurs potentiellement concernés,
- Aider les familles à se maintenir dans un logement adapté :
 - Améliorer l'information des bailleurs et des locataires : accès aux droits, accompagnement social, bourse logement,
 - Repérer les situations à risque (taux d'effort important, difficulté d'accession) et organiser des campagnes d'information et d'accompagnement,
 - Développer des actions de prévention de l'endettement (gestion du budget, fluides, logement, alimentation...),
 - Accompagner les réhabilitations.
- Prendre en compte la problématique de la re-cohabitation et de la décohabitation des jeunes, et des familles lors de séparations.

4. Axe Animation Sociale : Favoriser le mieux vivre ensemble en prenant appui sur la diversité des quartiers, des publics dans un projet global

- Entretien de la dynamique existante et la pluralité des actions tout en favorisant la mutualisation et la coopération entre les différents acteurs du territoire,
- Mieux connaître les besoins des populations des quartiers non couverts par des actions d'animation sociale et locale,
- S'appuyer sur le lieu ressource qu'est la "Source" (médiathèque) pour coordonner l'information et pour animer le réseau des acteurs de terrains dans une dynamique de centralité,
- Porter une attention particulière sur la jeunesse dans le cadre de la citoyenneté.

L'annexe 1 à la présente convention précise les moyens mobilisés par chacun des partenaires dans le cadre des champs d'intervention conjoints. Cette annexe fait apparaître, par champ, la globalité des moyens mobilisés, et précise :

- la nature et le niveau de l'offre de service aux familles,
- les moyens humains et financiers mobilisés.

Article 5 : Engagements des partenaires

Les partenaires s'engagent à mettre en œuvre les moyens nécessaires pour atteindre les objectifs qu'ils se sont assignés dans le cadre de la présente convention.

La présente convention ne saurait avoir pour conséquence de porter atteinte aux dispositifs et aux outils relevant des compétences propres de chacune des parties, lesquelles restent libres de contracter ou d'engager toute action ou toute intervention qu'elles jugeront nécessaire et utile.

A cet égard, la présente convention ne peut pas empêcher l'une ou l'autre des parties de passer convention avec ses partenaires habituels.

Les engagements pris par l'une des parties signataires ne pourront pas davantage être remis en cause par la signature de la présente convention.

Les parties conviennent qu'elles ne pourront en aucun cas se prévaloir des dispositions de la présente convention si elles s'avèrent contraires aux stipulations de la convention d'objectifs et de gestion signée entre l'Etat et la Cnaf.

Article 5 bis : Moyens spécifiques mobilisables dans le cadre de la Convention Territoriale Globale

Le Conseil d'Administration de la CAF de la Gironde a retenu le principe d'une dotation plafonnée à 10 € par famille allocataire s'élevant donc à 23 210 € par an maximum pour la ville du Bouscat.

Le Conseil d'Administration de la CAF de la Gironde réexaminera dans un délai de deux ans à compter de la signature de la présente convention, les dispositions relatives au financement ainsi que le montant de l'aide attribué. En cas de modification, un avenant sera signé.

De son côté, la Ville abondera le financement des projets pour un montant au minimum identique.

Cette dotation permettra de soutenir les projets nouveaux et innovants non financés par les dispositifs de droit commun qui viseront à mettre en oeuvre le projet familial et social partagé.

Article 6 : Modalités de collaboration

Les parties s'engagent à mobiliser des moyens humains (personnels qualifiés et en quantité) et matériels (données, statistiques, etc.) nécessaires à la réalisation des obligations définies dans la présente convention.

Pour mener à bien les objectifs précisés dans la présente convention, les parties décident de mettre en place un comité de pilotage.

Ce comité de pilotage est composé, à parité, de représentants de la Caf et de la ville du Bouscat.

Les parties conviennent d'un commun accord que des personnes ressources en fonction des thématiques repérées pourront participer à ce comité de pilotage à titre consultatif.

Cette instance :

- Assure le suivi de la réalisation des objectifs et l'évaluation de la convention,
- Contribue à renforcer la coordination entre les deux partenaires, dans leurs interventions respectives et au sein des différents comités de pilotage thématiques existants,
- Veille à la complémentarité des actions et des interventions de chacun des partenaires sur le territoire concerné,
- Porte une attention particulière aux initiatives et aux actions innovantes du territoire.

Le comité de pilotage sera co-animé par la Caf et la ville du Bouscat.

Les modalités de fonctionnement, fixées d'un commun accord entre les parties à la présente convention, figurent en annexe 3.

Article 7 : Echanges de données

Les parties s'engagent réciproquement à se communiquer toutes les informations utiles dans le cadre de l'exécution de la présente convention.

A ce titre, la présente convention constitue le cadre général d'éventuels échanges de données dans le respect des :

- Dispositions législatives et réglementaires s'imposant à chaque partenaire, notamment au regard de la loi n° 78-17 du 6 Janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés,
- Décisions, avis ou préconisations de la Commission nationale de l'informatique et des libertés.

Les éventuelles conventions d'échange de données entre les deux parties intervenues antérieurement à la signature de la présente convention sont listées dans son annexe 7.

A compter de la date de signature figurant ci dessous, les demandes d'échange de données par l'une des parties feront obligatoirement l'objet d'une étude d'opportunité et de faisabilité de l'autre partie.

Les parties s'engagent à mentionner, dans tout document interne ou externe, la source des données.

Article 8 : Communication

Les parties décident et réalisent, d'un commun accord, les actions de communication relatives à la présente convention.

Les supports communs font apparaître les logos de chacune des parties.

Dans le cadre des actions de communication respectives couvrant le champ de la présente convention, chaque partie s'engage à mentionner l'action de l'autre partie.

Article 9 : Evaluation

Une évaluation est conduite à l'issue de la présente convention.

Cette évaluation, élaborée au sein du comité de pilotage, doit permettre d'adapter les objectifs en fonction des évolutions constatées.

Toute évaluation entraînant une modification de la présente convention ou des annexes peut faire l'objet d'un avenant signé entre les parties.

Les indicateurs d'évaluation sont déclinés en annexe 4 de la présente convention.

Article 10 : Durée de la convention

La présente convention, est conclue à compter de la date de signature figurant ci-dessous jusqu'au 31 décembre 2018.

Elle peut être résiliée par l'une ou l'autre des parties, sous réserve du respect d'un délai de préavis de trois mois, formalisée par lettre recommandée avec avis de réception.

En cas de résiliation de la présente convention, les parties seront tenues des engagements pris antérieurement à celle-ci jusqu'à leur terme.

Article 11 : Exécution formelle de la convention

Toute modification fera l'objet d'un avenant par les parties.

Cet avenant devra notamment préciser toutes les modifications apportées à la convention d'origine ainsi qu'à ses annexes.

Si l'une quelconque des stipulations de la présente convention est nulle, au regard d'une règle de droit en vigueur ou d'une décision judiciaire devenue définitive, elle sera réputée non écrite, mais les autres stipulations garderont toute leur force et leur portée.

En cas de différences existantes entre l'un quelconque des titres des clauses et l'une quelconque des clauses, le contenu de la clause prévaudra sur le titre.

Article 12 : Confidentialité

Les parties sont tenues, ainsi que l'ensemble de leur personnel, au secret professionnel, à l'obligation de discrétion et à l'obligation de confidentialité pour tout ce qui concerne les faits, informations, études et décisions dont elles auront eu connaissance durant l'exécution de la présente convention et après son expiration.

Fait au Bouscat le

En 3 exemplaires.

Cette convention comporte 15 pages paraphées par les parties et les six annexes énumérées dans le sommaire.

La ville du Bouscat
Monsieur Patrick BOBET Maire du Bouscat

La Caf

Monsieur Jean Jacques RONZIE Président du Conseil d'Administration de la Caf de la Gironde

Monsieur Christophe DEMILLY Directeur de la Caf de la Gironde

Annexe 1 : Moyens mobilisés par chaque partenaire dans le cadre des objectifs partagés (en lien avec les indicateurs de bilan COG)

PROJET

1. Axe jeunesse : faciliter l'autonomie et la prise d'initiative des jeunes du territoire			
Objectifs opérationnels	projets	échéance	moyens mobilisés
Permettre aux jeunes de s'exprimer et de faire connaître leur besoins :	Organiser des temps de rencontre avec les jeunes du territoire par l'intermédiaire des structures d'accueil et d'animation de la commune	2015-2018	associations locales, BIJ partenaires de la jeunesse
	Mettre à disposition des jeunes du Bouscat des lieux dédiés supports d'échanges de rencontres et de construction de projet.	2016-2018	médiathèque, Espaces de vie Sociale
	Concierter la jeunesse sur les champs qui les concernent pour prendre en compte leurs avis. Créer des outils d'expression des jeunes	2016-2018	démarche de participation engagée par la ville, acteurs Caf (chargés d'études, ...)
Permettre aux jeunes de s'impliquer en valorisant leurs initiatives par des démarches de facilitation et d'accompagnement	Soutenir les projets proposés par des jeunes par la création entre autres de bourse aux initiatives	2015-2018	associations jeunesse, BIJ partenaires de la jeunesse, dispositifs caf
	Accompagner les jeunes dans leur démarche de validation d'expériences et /ou de parrainage.	2016-2018	France bénévolat, associations locales,
Rendre compréhensible et accessible les différents outils qui leur sont destinés et relatifs à leurs préoccupations (emploi, formation, accès au logement)	Adapter les outils de communication aux évolutions technologiques	2016	service communication, BIJ
	Accompagner les professionnels en contact direct avec la population jeune sur l'appropriation de ces nouveaux outils.	2015-2017	temps de formation, d'échanges inter institutionnels
Accompagner les familles dans leur fonction parentale avec leurs jeunes et jeunes adultes.		2016	étude lieux ou espaces d'échanges parents/adolescents; projets collectifs, accompagnement de travailleur social CAF...

2 Axe emploi insertion : Améliorer le parcours d'insertion des personnes et des familles en situation de précarité			
Objectifs opérationnels	projets	échéance	moyens mobilisés
Faciliter l'accès aux démarches par une meilleure connaissance de la pluralité des acteurs et dispositifs existants grâce à un schéma de cohérence territoriale.		2017	service emploi, pôle emploi, partenaires emploi
Développer un réseau de professionnels et favoriser la mise en œuvre d'actions innovantes dans le domaine (parrainages par exemple...) conventionnements divers, accompagnements des initiatives privées.	Accompagnement des publics les plus éloignés de l'emploi, aide aux jeunes créateurs (projet créa-lab), actions diverses de parrainage	2015-2018	service emploi, Etat, Région, pôle emploi, mission locale, asso partenaires de la ville: A.R, ADIE, EGEE...Chambres consulaires,
Coordonner l'information pour la rendre plus accessible aux différents publics concernés.		2016	mission du service emploi, en lien avec les partenaires de l'emploi
Permettre une levée des freins au retour à l'emploi en prenant en compte les situations dans leur globalité. (mobilité géographique, gardes d'enfants, formation..) en s'accordant sur des valeurs partagées.	Développer des offres en matière d'accueil de la petite enfance sur horaires atypiques et offre d'urgence autour du nouveau projet politique petite enfance en lien avec l'éco crèche	2017-2018	pôle petite enfance, CG33-PMI, CAF
	Développer des actions facilitant la mobilité domicile emploi ou formation (bourse au permis de conduire, partage et covoiturage, garage associatif, plateforme mobilité...)	2016-2018	métropole, service emploi, pôle emploi, acteurs associatifs de la mobilité
	Développer le partenariat avec le CPVA autour de projets en direction des bouscatais	2017	service emploi, CAF, CPVA,
Faciliter les démarches de validation des acquis par le biais des associations locales	Actions de valorisation de bénévolat dans le cadre d'une démarche d'emploi	2015-2018	service emploi, France Bénévolat, associations locales

3 axe logement : favoriser, pour les familles, des conditions de logement et un cadre de vie de qualité

Objectifs opérationnels	projets	échéance	moyens mobilisés
Améliorer le repérage des logements non adaptés et des situations à risque	Mener un diagnostic territorial à l'échelle des quartiers sur les problématiques de logement de la commune.	2016	Mairie, CCAS, CG33, Caf, métropole, bailleurs, ADIL, FSL
Renforcer les relations partenariales :	Créer un réseau de professionnels avec l'ensemble des acteurs potentiellement concernés.	2017	Mairie, CCAS, CG33, Caf, métropole, bailleurs, ADIL, FSL
Aider les familles à se maintenir dans un logement adapté par des actions collectives.	Améliorer l'information des bailleurs et des locataires : accès aux droits, accompagnement social, bourse logement.	2017	Mairie, CCAS, CG33, Caf, métropole, bailleurs, ADIL, FSL
	Repérer les situations à risque (taux d'effort important, difficulté d'accession) et organiser des campagnes d'information et d'accompagnement	2016-2017	Mairie, CCAS, CG33, Caf, métropole, bailleurs, ADIL, FSL
	Développer des actions de prévention de l'endettement (gestion budget, fluides, logement, alimentation...)	2017	Mairie, CCAS, CG33, Caf, métropole, bailleurs, ADIL, FSL
	Analyser des situations de réhabilitations de copropriétés anciennes	2018	Mairie, CCAS, CG33, Caf, métropole, bailleurs, ADIL, FSL, syndicats de copropriétés
	Prendre en compte la problématique de la re-cohabitation et de la décohabitation des jeunes et des familles lors de séparations	2016	Mairie, CCAS, CG33, Caf, métropole, bailleurs, ADIL, FSL

4 axe animation sociale : favoriser le mieux vivre ensemble en prenant appui sur la diversité des quartiers, des publics dans un projet global			
Objectifs opérationnels	projets	échéance	moyens mobilisés
Entretien la dynamique existante et la pluralité des actions tout en favorisant la mutualisation et la coopération entre les différents acteurs du territoire	Poursuivre les travaux de mise en réseau des associations locales, en prenant appui sur le Conseil de vie associative	2015-2018	Mairie, Fédération Régionale des maisons des associations, associations locales
Mieux connaître les besoins des populations des quartiers non couverts par des actions d'animation sociale locale	Réaliser un diagnostic d'animation sociale locale	2015-2016	Mairie, prestataire en charge du diagnostic, CG33, Caf, acteurs locaux
S'appuyer sur le lieu ressource « la Source » pour coordonner l'information et animer le réseau des acteurs de terrains dans une dynamique de centralité	Créer un poste de coordination- agent de développement local au sein de « la source » pour coordonner et animer le réseau	2016-2017	Activités, bourse d'informations, temps d'échanges, de formation organisés par le nouvel outil : médiathèque-MVEA
Porter une attention particulière sur la jeunesse dans le cadre de la citoyenneté		2016	Acteurs de la citoyenneté et du CLSPD : Etat dont EN, mairie, CG33, acteurs locaux

Annexe 1 (suite) :

Moyens mobilisés par chaque partenaire dans le cadre des objectifs partagés

Synthèse financière de l'intervention de la Caisse d'Allocations Familiales sur l'année 2013

○ Soutien aux gestionnaires des structures et aides d'action sociale

	Montant droits réels 2013
PS ordinaires et PS Unique	1 785 719
Contrat Enfance Jeunesse	461 397
Subventions et prêts (y compris CTG)	63 397
Aides Financières individuelles	23 704
Aides au temps libre	35 855
Total	2 370 072€

○ Le Personnel CAF intervenant sur Le Bouscat

Unité Territoriale	4 personnels à temps partiel en fonction des projets (Travailleur social, Chargé de Conseils et d'Accès aux Droits, Conseiller Territorial, Chargé d'Etudes Sociales)
--------------------	---

○ Les prestations légales

Total des prestations légales	19 519 000 €
Prestation petite enfance PAJE	3 747 000 €
Prestations familiales d'entretien	4 719 000 €
Prestations logement	5 189 000 €
Revenu de Solidarité Active	2 650 000 €
Prestations en faveur des personnes handicapées	3 214 000 €

Synthèse financière de l'intervention de la ville du Bouscat sur l'année 2013

Soutien aux Associations et établissements	
Associations EVS	107 670
CCAS	230 000
Associations PE (Trotte Menu – Nuage bleu)	114 444
Associations (jeunesse, prévention)	135 000
Associations (sportives, culturelles)	213 450
Associations (social, emploi)	97 636
Sous-Total	898 200
Activités gérées par la Ville (petite enfance)	
Pilotage enfance	52 984
Accueil petite enfance	1 208 529
RAM	30 816
LAEP	4 530
Sous-Total	1 296 859
Projets gérés par la Ville (jeunesse)	
Pilotage enfance et jeunesse	70 056
Actions non éligibles	67 529
Alsh + APS + VS	861 846
Sous -Total	999 431
Total pour la ville	3 194 490

Par ailleurs, la ville du Bouscat met à disposition des associations cofinancées par la ville et la Caf, des locaux répartis comme suit :

- pour l'association TROTTE MENU, pour son multi accueil de 20 places au 134, route du Médoc (233,60 m²),
- l'espace municipal Hippodrome dont l'association **LABCDEFGHI** est le principal occupant par convention au 136, route du Médoc (144,40 m²),
- des locaux à la Chêneraie pour les activités de l'association **JLN** (247,56 m²),
- des locaux à la Maison de quartier la Providence 8, rue Condorcet, pour l'association **RICOCHET** (212,55 m² plus 101,21 m² occupés de manière non permanente),
- des locaux pour l'association des familles du BOUSCAT et l'épicerie solidaire **LA BOUS-SOL'** rue Bonnaous (162,63 m²).

Annexe 2 : Diagnostic partagé

La ville du Bouscat et la Caf de la Gironde ont souhaité mener une démarche participative pour l'élaboration de ce diagnostic partagé.

Suivant les recommandations de l'évaluation de la CTG 2010-2014 et dans la continuité du travail engagé pour la signature de la première CTG, les partenaires institutionnels et associatifs ont été conviés à des temps de travail sur leur connaissance des problématiques du territoire et des enjeux pour l'avenir.

Les réflexions ont porté sur quatre thèmes prégnants : l'animation sociale locale, l'emploi et l'insertion sociale et professionnelle, la jeunesse et le logement.

Un séminaire d'une journée a permis de recueillir les données qualitatives grâce à une méthode de discussion visualisée. Cette méthodologie permet de créer une dynamique entre les acteurs et une formulation synthétique rapide des propositions faites.

L'animation de ce séminaire a été assurée par les Chargés d'Etudes Sociales de la Caf accompagnés de professionnels de la Mairie du Bouscat, en tant que rapporteurs.

Ce sont l'ensemble de ces éléments – données statistiques et synthèse des ateliers - qui constituent ici le diagnostic partagé entre la Ville du Bouscat, la Caf de la Gironde et leurs partenaires locaux.

1/ La population : Insee 2010

La croissance démographique observée sur le Bouscat est très faible (+2,8%) ; entre 1999 et 2010, la population Bouscataise est ainsi passée de 22 457 à 23 095 habitants, soit + 638 personnes.

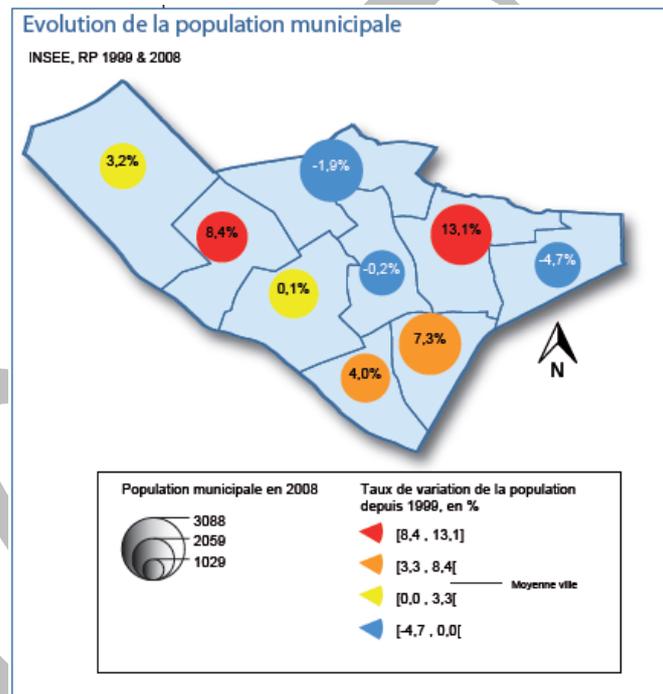
Cette augmentation est plutôt due à un solde naturel positif car le solde migratoire lui est nul sur la même période, alors même que cet indicateur est positif pour l'agglomération et la Gironde.

En 2011, 255 naissances ont été recensées au Bouscat.

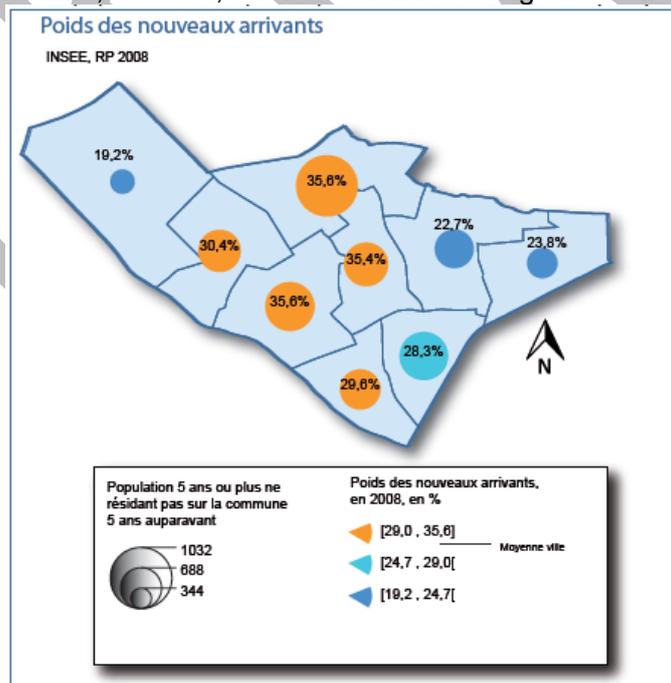
Indicateurs	Le Bouscat	CUB (Métropole)	Gironde
Nb habitants	23.095	714.209	1.449.245
Evol 1999-2010	+2,8 %	+8,2 %	+12,6 %
Evol annuelle solde naturel	+0,2 %	+0,5 %	+0,3 %
Evol annuelle solde migratoire	0,0 %	0,2 %	0,8 %

Entre 1999 et 2008, la plus grande augmentation de population (en volume) se retrouve sur l'IRIS La Garenne-Baudin, qui a gagné 346 habitants en 9 ans, soit une augmentation moyenne annuelle de 1,5%.

A l'inverse, la plus grande diminution de population (en volume) concerne l'IRIS Jean-Jaurès- Ravezies qui a perdu 110 habitants depuis 1999, ce qui porte à 0,6% la diminution annuelle moyenne.



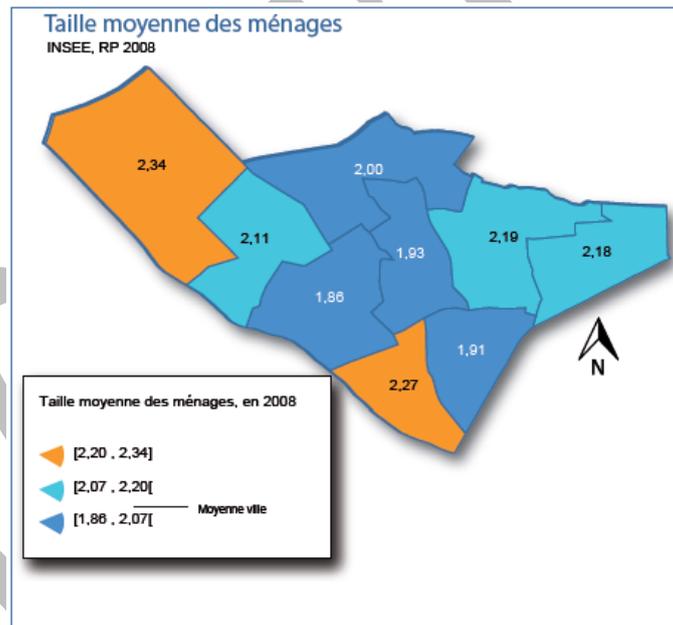
Dans la population nouvellement arrivée sur le territoire on note une nette représentation des personnes de 25 à 54 ans. C'est chez les 55 ans et plus que le renouvellement de la population est le plus faible, avec 10,8% de cette classe d'âge nouvellement arrivée.



Si l'on regarde les différences de quartier, c'est sur le quartier de l'hippodrome que le poids des nouveaux arrivants est le plus faible. Le quartier des Ecus et celui du centre sont les quartiers dont le poids des nouveaux arrivants est le plus important.

Dans l'analyse des Besoins sociaux menée en 2012 on a constaté que c'est sur l'IRIS Hippodrome-Lafon-Féline que la taille moyenne des ménages est la plus élevée, avec 2,34 personnes par ménage en 2008.

Elle est la plus faible sur le territoire Jean- Moulin avec 1,86 habitants par ménage.



Ces éléments vont évoluer dans les années à venir avec les nouveaux projets urbains et de développement qui vont concerner les quartiers de Lafon-féline et le Centre-ville.

Le projet de 3000 habitants supplémentaires à l'horizon 2017, notamment sur l'avenue de la Libération, route du Médoc (lié à l'arrivée du tram) va transformer le paysage urbain mais également l'offre de services proposée par la Ville.

2/ Le logement : Insee 2010

En 2008 la ville dénombre 12039 logements. Ce nombre a évolué de 7% entre 1999 et 2008 et particulièrement sur les quartiers Jean Moulin et la garenne Baudin. Près de 60% des ménages Bouscatais sont propriétaires de leur logement et 38% sont locataires, alors que sur la Métropole, on trouve plutôt des ménages locataires

Sur l'ensemble des territoires considérés ici, la part des propriétaires a augmenté entre 1999 et 2008.

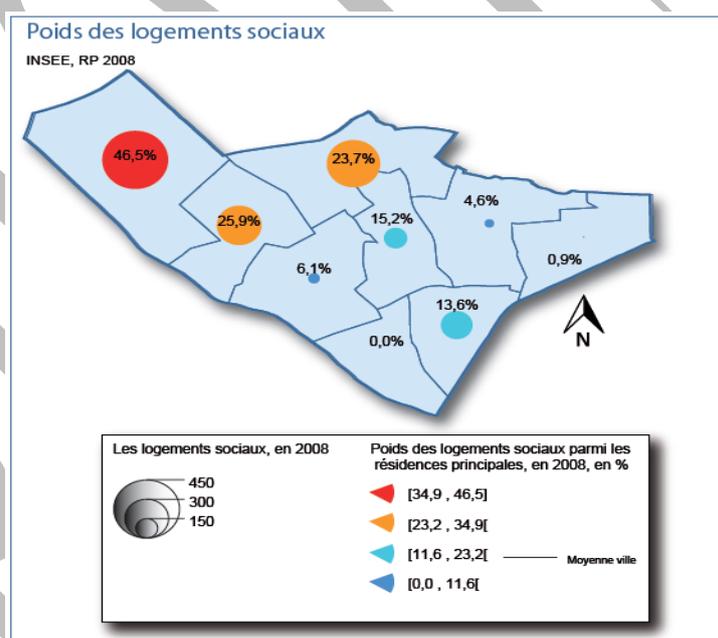
A l'image de l'évolution nationale, le poids des locataires a légèrement diminué entre 1999 et 2008. Lorsque l'on distingue locataires HLM et locataires du privé, on observe des évolutions contrastées. Tandis que la part des locataires du privé a augmenté, celle des locataires du parc social a diminué.

Au niveau infra-communal, la situation varie fortement. Tandis que sur les IRIS La Garenne-Baudin et Jean Jaurès-Ravezies plus de 70% des ménages sont propriétaires, ces derniers ne représentent que 46% sur Chênearaie Lavigne.

Indicateurs	Le Bouscat	CUB (Métropole)	Gironde
Nb pers / ménage	2,04 (2,15 en 1999)	2,05 (2,18 en 1999)	2,19 (2,33 en 1999)
Part logements statut propriétaire occupant	57,1 %	45,1 %	56 %
Part logements statut locataire HLM	14,9 %	16,9 %	11,5 %
Part logements statut logement vacant	5,8 %	5,3 %	6,1 %

Sur Le Bouscat, comme sur l'ensemble des territoires de comparaison, le poids des logements sociaux parmi les résidences principales a diminué alors qu'il a augmenté sur la Métropole et le département.

L'offre de logements sociaux est répartie de manière inégale sur la ville.



En effet, plus d'un logement sur quatre se situe sur l'IRIS Hippodrome-Lafon-Féline, où ils représentent 46,5% des résidences principales.

Contrairement aux données du recensement, selon la source BDSL (Base de Données Sociales Localisées), les logements sociaux ont augmenté depuis 1999 malgré une diminution entre 2005 et 2006.

Notons toutefois que les données de l'INSEE ne tiennent pas compte de la notion de logement social au titre de la loi SRU qui fixe la limite de 20 % de logements sociaux obligatoires et qui donne lieu chaque année à l'inventaire préfectoral. Ainsi, pour 2008, ce n'est pas 15, mais 21% de logements sociaux qui ont été répertoriés par l'Etat sur la commune du Bouscat, soit environ 2 370 logements décomptés.

En ce qui concerne la taille des logements, on note que sur la commune du Bouscat seuls 16% des logements sont des logements de petite taille de 1 à 2 pièces. Cette part étant de 27% pour la CUB. Or de manière générale, les petits logements constituent des logements de transition dans le parcours locatif. C'est pourquoi, la population se renouvelle plus vite sur les territoires qui en comptent beaucoup.

On les retrouve surtout sur le quartier Centre et Ermitage et sur le secteur des Ecus. A noter que leur part a augmenté sur ces secteurs entre les deux recensements.

Les données Caf de janvier 2013

La Caf dénombre 3933 allocataires en 2013. 49% perçoivent des allocations au titre du logement.

Les allocataires de la Caf qui perçoivent des allocations au titre du logement sont plus fragiles sur le Bouscat que sur les autres territoires de comparaison. En effet, près du ¼ de ces allocataires locataires du parc privé ont un taux d'effort supérieur à 33%.

De la même manière, la proportion des familles en accession aidée hors prêt conventionné est bien plus élevée au Bouscat.

Indicateurs	Le Bouscat	CUB (Métropole)	Gironde
Nb allocataires logement (APL, ALF, ALS)	1.938	109.193	157.130
Nb familles allocataires logement (APL, ALF, ALS)	755	28.223	52.186
Part familles taux d'effort supérieur à 33 %	24,4 %	18,1 %	15,1 %
Part familles accession aidée	76,0%	62,6 %	60,6 %

Selon les partenaires consultés, la première caractéristique du logement sur Le Bouscat est son coût élevé qu'il s'agisse de la location ou de l'accession.

La ville du Bouscat est très demandée ; elle attire de nouvelles personnes et celles qui y vivent y sont attachées.

Cela s'explique par le cadre de vie qu'offre la ville du Bouscat avec ses espaces verts et ses services.

Mais la question du logement au Bouscat est plus complexe, avec peu de petits logements, qui ne permettent pas forcément un parcours résidentiel sur la commune, c'est aussi des situations de vétusté, entraînant des charges élevées, des situations de sous-occupation, des situations de co-habitation ou re-cohabitation nécessitant parfois des interventions de type médiation familiale.

3/ Les structures familiales et les jeunes

En 2013, la Caf comptait 3933 allocataires dont 2321 familles allocataires, soit un taux de couverture de près de 50% de la population de moins de 65 ans.

Parmi ces familles, 32,5% sont des familles monoparentales. Entre 2010 et 2012, le nombre de familles monoparentales a particulièrement augmenté sur le Bouscat.

Si l'on regarde la situation des familles en fonction de leur lieu de résidence on note encore ici des disparités entre les quartiers. Les familles monoparentales sont sur-représentées sur le quartier de l'Hippodrome-Lafon-féline.

Parmi les familles allocataires, le nombre d'enfants de moins de 17 ans s'élève à 3955 en 2013. Ce nombre a évolué entre 2010 et 2013 de près 1,5%, avec une plus forte progression pour les plus de 6 ans (+2.6%).

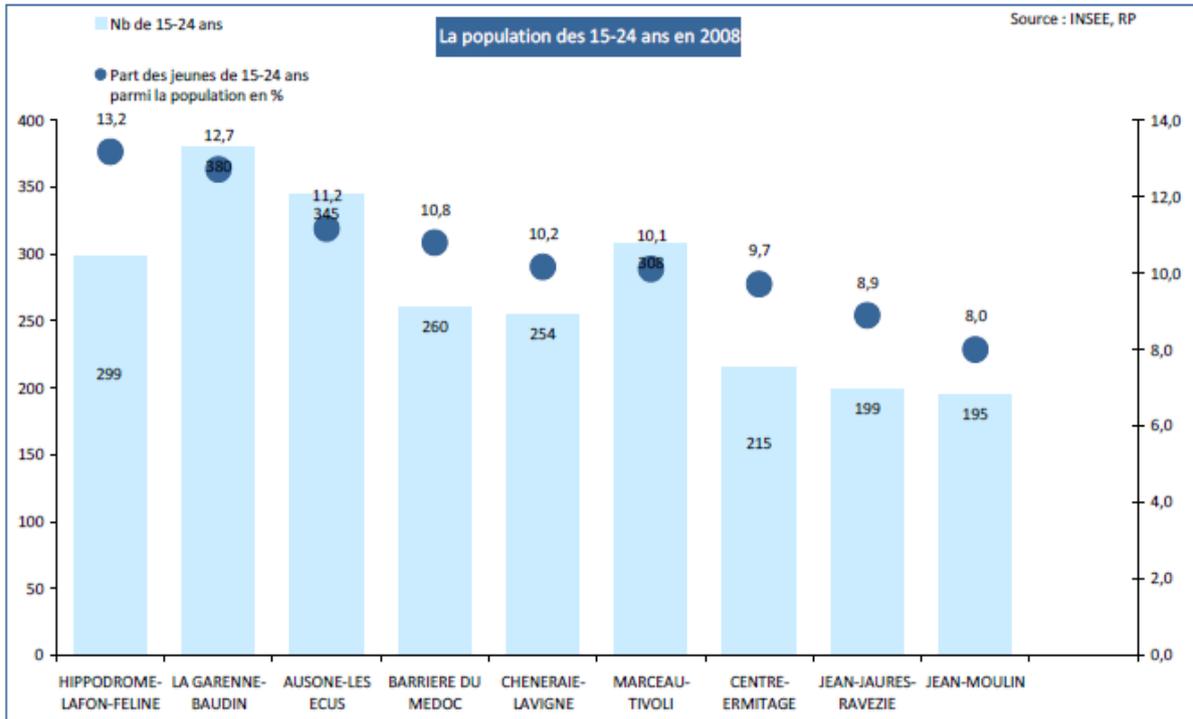
Toutefois, l'indice de jeunesse est particulièrement bas sur la commune par rapport au territoire métropolitain : il y a autant de jeunes de moins de 20 ans sur la commune du Bouscat que de personnes âgées de plus de 65 ans. L'évolution du nombre des moins de 20 ans est également significative d'un faible dynamisme démographique. Le taux de chômage des jeunes (source PE, 2011) peut paraître plus élevé sur le Bouscat. Cela tient à la construction de l'indicateur, basé sur une estimation de la population et à l'effectif, faible **(168)**.

Indicateurs	Le Bouscat	CUB (Métropole)	Gironde
Indice de jeunesse	103,4	152,5	142,3
Evol nb moins 20 ans entre 1999 et 2010	+0,2 %	+2,7 %	+9,0 %
Taux de chômage	9,7 %	11,1 %	10,3 %
Taux de chômage des jeunes	17,7 %	15,6 %	15,6 %

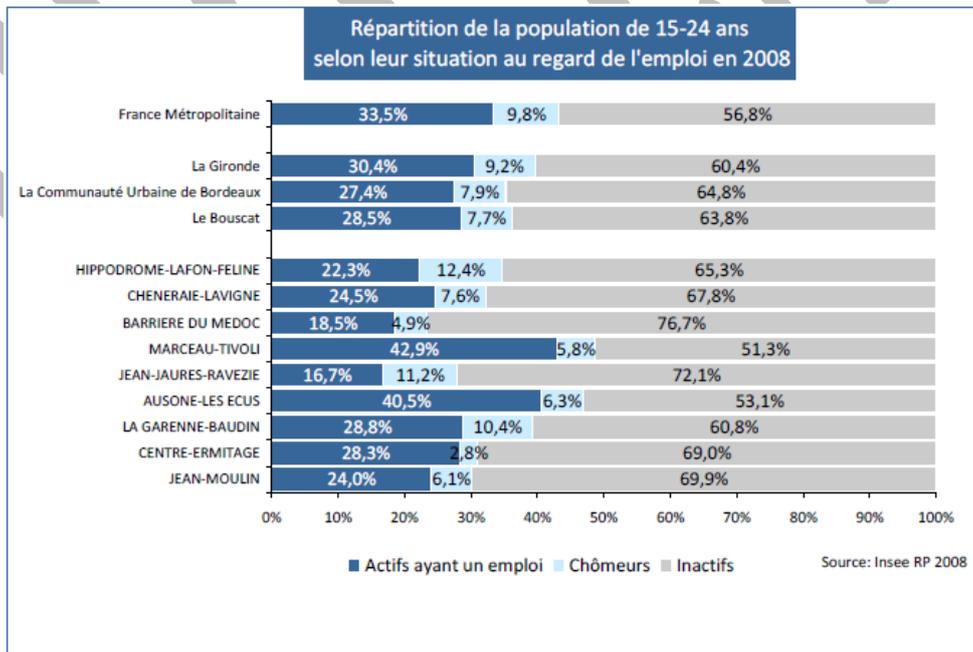
Si l'on considère la population de 15 à 24 ans, le territoire qui regroupe la plus grande part de jeunes est l'IRIS Hippodrome-Lafon-Féline (les 300 jeunes recensés représentent 13,2% de la population totale). On y recense ainsi 175 jeunes âgés de 15 à 19 ans et 124 jeunes âgés de 20 à 24 ans.

Notons, toutefois, que c'est La Garenne-Baudin qui regroupe le plus de jeunes (en volume), avec 380 jeunes de 15 à 24 ans, en 2008.

C'est sur l'IRIS Jean-Moulin que la part des jeunes est la plus faible, représentant 8% de la population.



Globalement, en ce qui concerne la situation de ces jeunes, 2/3 sont inactifs (et majoritairement en formation). Seuls 7,7% en 2008 étaient chômeurs contre 7,9% pour la CUB et 9,2% pour la Gironde. Ces données sont également différenciées en fonction du quartier d'habitation.



En ce qui concerne leur lieu de résidence les jeunes de 20 à 24 ans du Bouscat vivent chez leurs parents (près de 63% contre 48,2% pour la gironde). Ils sont également plus sédentaires que les jeunes de l'agglomération. En, effet, lors du recensement en 2009 près des 2/3 des 15-24 ans résidaient déjà au Bouscat en 2003.

Pour les jeunes allocataires, la part des jeunes de 12 à 18 ans vivant dans une famille à bas revenus est plus élevée au Bouscat que sur la moyenne des autres territoires de la CUB et de Gironde.

Indicateurs	Le Bouscat	CUB (Métropole)	Gironde
Nb jeunes 12-18 ans	1.203	37.455	81.133
Part des 12-18 ans dans la population des 0-25 ans	28,4 %	27,7 %	28,5 %
Part des 12-18 ans dans la population totale	5,2 %	5,2 %	5,6 %
Part jeunes 12-18 ans dans une famille monoparentale	25,7 %	31,2 %	30,4 %
Part jeunes 12-18 ans dans une famille à bas revenus	34,7 %	33,9 %	30,2 %

La part des jeunes de 18 à 25 ans vivant dans une famille à bas revenus est également plus élevée au Bouscat que sur la moyenne des autres territoires de la CUB et de Gironde.

Indicateurs	Le Bouscat	CUB (Métropole)	Gironde
Nb jeunes 18-25 ans	359	11.937	22.163
Part des 18-25 ans dans la population des 0-25 ans	8,5 %	8,8 %	7,8 %
Part des 18-25 ans dans la population totale	1,5 %	1,7 %	1,5 %
Part jeunes 18-25 ans dans une famille monoparentale	35,3 %	41,7 %	40,0 %
Part jeunes 18-25 ans dans une famille à bas revenus	45,1 %	41,9 %	37,8 %

Selon les partenaires consultés, les jeunes bouscатаis sont décrits comme « dynamiques » du fait de leurs nombreuses activités. La deuxième caractéristique mise en avant est la dimension « plurielle » de cette jeunesse, à la fois favorisée pour certains, en difficulté pour d'autres.

Les jeunes sont aussi différents dans leur prise d'autonomie, sans oublier la dimension « connectée » de la jeunesse qui peut être vécue comme un atout mais aussi comme un problème lorsque le jeune se coupe du monde réel et ne vit sa socialisation qu'à travers les jeux électroniques et le monde virtuel.

La jeunesse bouscатаise est « tournée vers Bordeaux » : les jeunes consomment des loisirs sur Bordeaux et sont d'autant plus difficiles à capter sur Le Bouscat qu'ils vont au lycée en dehors du Bouscat.

4/ L'emploi :

Fin 2009, on compte 1 345 établissements sur Le Bouscat, dont plus d'un établissement sur cinq (22%) se situe à la Barrière du Médoc (291 établissements).

63% des établissements sont **des établissements de services** sur Le Bouscat. 22% sont des établissements de commerce, près de 10% des établissements dans la construction et 5% du secteur industriel.

1 022 établissements de la ville **ne comportent aucun salarié**, soit plus des deux tiers (68%). Les établissements de 1 à 5 salariés sont au nombre de 353 (23% des établissements). La ville compte également deux établissements de plus de 100 salariés.

De plus, 83% des emplois au Bouscat sont des emplois salariés contre 90% pour la CUB.

Le nombre d'établissements a augmenté de 35% entre 2000 et 2010, soit 387 établissements supplémentaires. On observe une progression plus accentuée entre 2006 et 2010 avec 345 établissements supplémentaires sur cette période, soit +30%.

Avec environ 6 155 emplois pour 10 169 actifs occupés, Le Bouscat possède un taux de polarisation de 0,61, soit un taux plus faible que sur l'agglomération, le département et la moyenne nationale.

Le Bouscat est donc une commune qui accueille chaque jour un nombre d'actifs occupés moins important que le nombre de bouscatais qui quittent la ville chaque jour pour travailler.

Avec une augmentation de 680 personnes actives entre 1999 et 2008, Le Bouscat compte **11 059 personnes actives de 15-64 ans, soit un taux d'activité de 75%**.

Ce taux est plus élevé que sur l'agglomération, le département et la France Métropolitaine (respectivement 70%, 71% et 72%).

Le changement de prise en compte de l'activité des populations au dernier recensement ne nous permet pas de comparer les taux d'activité de 1999 à ceux de 2008. Néanmoins, le changement de mode de collecte impacte pareillement la population des communes d'étude et celle de la France. Il semble que l'activité ait augmenté et notamment sur Le Bouscat.

89% des femmes de 25-54 ans sont actives sur Le Bouscat, ce qui est plus qu'en moyenne sur les territoires de comparaison.

Au regard des indicateurs de précarité, la situation des allocataires bouscatais ne se distingue pas de la moyenne des autres territoires.

Indicateurs	Le Bouscat	CUB (Métropole)	Gironde
Part allocataires à bas revenus	32,5 %	40,1 %	37,4 %
Part familles à bas revenus	23,9 %	29,2 %	28,2 %
Part familles monoparentales à bas revenus	47,0 %	54,8 %	56,7 %
Part familles dépendantes de la Caf	10,6 %	16,1 %	14,2 %
RUC médian	1.275€	1.183€	1.223€

Selon les partenaires consultés, la situation de l'emploi est décrite à partir de l'image d'une ville de cadres, de personnes diplômés, d'un secteur tertiaire important et des opportunités à venir via la zone d'activités, le coworking et le potentiel d'un bassin d'emplois à dynamiser.

Mais très vite, les acteurs soulignent l'importance de nombreux freins à l'insertion professionnelle d'ordre psychologique ou relevant d'une inadéquation du niveau de qualification, par exemple.

La précarité existe aussi sur le Bouscat et certaines catégories –jeunes et seniors en particulier – souffrent de discrimination, sans oublier les quartiers d'habitat social.

Enfin, les partenaires soulignent l'aspect multi factoriel des freins à l'insertion professionnelle, comme la mobilité, la possibilité de concilier facilement vie professionnelle et vie familiale, les besoins en formation et l'adéquation de ces formations. Tous ces éléments militent en faveur d'une plus grande coordination des acteurs de l'insertion.

En synthèse : nous pouvons noter que la commune est confrontée à des enjeux forts de mixité sociale et de cohérence globale : la commune qui n'a pas connu de forte augmentation de population avec des familles relativement sédentaires sur le territoire va connaître dans les années à venir une forte évolution dans son habitat, dans la structuration de sa population.

Les ressources y sont nombreuses, les acteurs et les offres diverses, avec une proximité dans les quartiers et une certaine centralité notamment avec les équipements culturels du centre ville.

Plusieurs compléments à ce diagnostic sont d'ores et déjà envisagés comme par exemple un traitement des données Caf à l'échelle des quartiers, une étude des migrations allocataires sur les cinq dernières années, l'intégration d'indicateurs supplémentaires tels que les bénéficiaires de l'AAH et de l'AEEH ou encore le traitement distinct de chaque aide au logement.

Cette liste pourra être complétée par le travail et les besoins des différents acteurs dans la poursuite de la déclinaison des plans d'actions de chaque axe de la CTG.

Données pour l'élaboration des diagnostics CTG

Démographie

	Le Bouscat	CUB
Population municipale en 2011 (recensement INSEE)	23 075	727 256
Evolution (en moyenne annuelle) de la population entre 2006 et 2011	-0,29%	0,51%
<i>dont évolution (en moyenne annuelle) de la population due au solde naturel</i>	<i>0,24%</i>	<i>0,49%</i>
<i>dont évolution (en moyenne annuelle) de la population due au solde migratoire</i>	<i>-0,53%</i>	<i>0,01%</i>
Nombre d'hab. de moins de 20 ans pour 100 hab. de plus de 65 ans (taux de jeunesse)	105,6	149,9
Evolution (en moyenne annuelle) de la population de moins de 20 ans entre 2006 et 2011	-0,5%	0,1%

Public allocataire

Nombre d'allocataires en déc.2013	3 933	173 774
Dont allocataires étudiants	2,7%	20,5%
Nombre de personnes couvertes par la CAF en déc.2013	9 987	373 991
Approximation taux de couverture de la population par la Caf en 2011	41,4%	48,5%
Approximation de la couverture de la population de moins de 65 ans par la Caf en 2011	50,0%	55,4%

Enfants à charge d'allocataires

Nombre de 0-17 ans révolus à charge d'allocataire Caf	3 955	127 678
<i>Evolution du nombre de 0-17 ans entre déc.2010 et déc.2013</i>	<i>1,4%</i>	<i>3,7%</i>
Nombre de 0-5 ans révolus à charge d'allocataire Caf	1 335	46 004
<i>Evolution du nombre de 0-5 ans entre déc.2010 et déc.2013</i>	<i>-1,0%</i>	<i>2,7%</i>
Nombre de 0-2 ans révolus à charge d'allocataire Caf	699	24369
Nombre de 3-5 ans révolus à charge d'allocataire Caf	636	21635
Nombre de 6-17 ans révolus à charge d'allocataire Caf	2 620	81 674
<i>Evolution du nombre de 6-17 ans entre déc.2010 et déc.2013</i>	<i>2,6%</i>	<i>4,2%</i>
Nombre de 6-11 ans révolus à charge d'allocataire Caf	1398	42702
Nombre de 12-17 ans révolus à charge d'allocataire Caf	1222	38972
Approximation du taux d'activité des femmes avec enfant de 0-5 ans révolus	76%	72%

Familles et monoparentalité

Nombre de familles allocataires	2 321	74 412
en % des allocataires	59,0%	42,8%
Nombre de familles monoparentales	755	23 980
en % des familles allocataires	32,5%	32,2%

Precairite

Allocataires percevant une aide au logement	2 010	114 835
Dont familles	31,9%	39,1%
Dont étudiants	4,3%	29,2%
Bénéficiaires du RSA	595	28 984
dont bénéficiaires du socle seul	64,4%	64,0%
dont bénéficiaires du RSA socle et activité	13,6%	12,6%
dont bénéficiaires du RSA activité seul	22,0%	23,4%
dont bénéficiaires du RSA avec majoration pour isolement	10,6%	10,3%
Estimation du % des familles allocataires à bas revenus	25,2%	30,7%
Estimation du % des familles allocataires dont les ressources sont constituées pour plus de la moitié de prestations Caf	11,4%	16,7%

Prestations versées au titre de l'année 2013

Total des prestations légales	19 519 000 €	854 445 000 €
Prestations petite enfance (PAJE)	3 747 000 €	134 210 000 €
Prestations familiales d'entretien (AF, CF, AJPP, ASF, ARS)	4 719 000 €	160 930 000 €
Prestations logement (APL, ALF, ALS)	5 189 000 €	288 447 000 €
Revenu de Solidarité Active (RSA)	2 650 000 €	137 512 000 €
Prestations en faveur des personnes handicapées (AAH, AEEH)	3 214 000 €	133 346 000 €

Annexe 3 : Modalités de fonctionnement des instances de pilotage du projet

L'animation et la mise en oeuvre de ce projet global s'appuient sur différentes instances :

- Des instances de projet,
- Un comité d'animation,
- Un comité de suivi,
- Un comité de pilotage.

Des instances de projet

Ces instances seront constituées en fonction des axes du projet social et se réuniront autant que de besoin.

Certaines existent déjà telles que : Le comité de pilotage du CLSPD, Le comité de pilotage du CUCS, Le Forum de l'Education, le Conseil de Vie Associative.

Un comité d'animation

Son rôle est de :

- Permettre l'appropriation de la CTG par tous les acteurs (cf évaluation),
- Renforcer et améliorer la communication entre les acteurs du territoire,
- Encourager l'interactivité et la complémentarité des projets,
- Mutualiser et échanger autour des pratiques et des actions innovantes,
- Recenser et enrichir les projets du territoire dans le cadre de la CTG.

Il est composé des représentants des différentes instances de projet.

Il se réunira, 2 fois par an, avant la réunion du comité technique de suivi qui précède le COPIL.

Un comité technique de suivi :

Son rôle est de :

- Assurer l'animation et le suivi de la CTG,
- Préparer les rencontres du comité d'animation et du COPIL,
- Recueillir les travaux des diverses instances et du comité d'animation,
- Proposer les plans d'actions annuels.

Il est composé de :

Pour la Ville :

La Directrice Générale Adjointe, responsable du pôle « temps de l'enfant, » le directeur du CCAS ou son adjointe, les Coordinateurs enfance et jeunesse, la référente CTG du Pôle jeunesse.

Pour la CAF :

La Responsable d'Unité Territoriale, le Conseiller Territorial, les Travailleurs Sociaux, accompagnés des collaborateurs CAF en fonction des besoins.

Le comité de pilotage de la Convention Territoriale Globale (Caf-Ville du Bouscat) :

Son rôle est de:

- Valider les objectifs stratégiques
- Valider les projets
- Définir les questions évaluatives

Il est composé :

Pour la Ville :

Des Elus et des services concernés

Pour la CAF :

Un administrateur, le Directeur-Adjoint, le Responsable du Département des Politiques et Territoires, la Responsable d'Unité Territoriale, la Conseillère Territoriale.

Ce comité se réunit au moins deux fois par an pour valider le bilan des actions et définir le plan d'action annuel.

Annexe 4 : Evaluation

Son objectif est de mettre en lumière la plus value de la Convention Territoriale Globale comme nouvel outil des politiques familiales et de répondre à la question dans quelle mesure la Convention Territoriale Globale permet-elle d'interroger les dispositifs segmentés et de faire émerger les nouvelles réponses ?

Les préalables:

- Un référent CAF et un référent territoire,
- Informer les acteurs concernés de leur inscription dans la démarche.

Les principes :

- La négociation des questions évaluatives,
- Le partage et la participation,
- La diversité des points de vue,
- La transparence (processus de la négociation de la commande jusqu'à la restitution des résultats),
- La distanciation par une conduite de l'évaluation de manière impartiale et autonome.

Elle se compose de deux démarches:

- Le suivi des résultats (effectivité et efficience) conduit par un Chargé d'Etudes Sociales qui aura lieu à mi-parcours,
- L'évaluation des impacts (mesure des effets) conduite par un binôme de Chargés d'Etudes Sociales de la CAF 33.

La méthodologie proposée fera écho aux principes énoncés ci-dessus :

- Consultation des différents acteurs (élus, associations, professionnels, habitants),
- Co-construction des questionnements et des outils d'évaluations,
- L'évaluation ne sera pas exhaustive. Des groupes seront constitués à partir des thématiques qui auront été négociées.

Calendrier (échéances à négocier):

- Désignation des référents et constitution d'un comité de suivi de l'évaluation,
- Présentation de la CTG aux acteurs concernés intégrant la perspective de l'évaluation,
- Construction des outils d'évaluation (indicateurs, critères, outils, composition des groupes, questionnaires,...),
- Mise en œuvre et suivi des résultats à mi-parcours (fin 2016),
- En fin de contrat, Analyse et conclusions de l'évaluation du point de vue de la plus value de la CTG (fin 2018),
- Restitution des résultats.

Annexe 5 : Décision du conseil d'administration de la Caf de la Gironde en date du 13 avril 2015

PROJET

Annexe 6 : Décision du conseil municipal de la ville du Bouscat en date du 17 mars 2015

BROUILLON